

## **Le règlement des 6 heures de Montataire**

Participation en individuel : il s'agit d'effectuer la plus grande distance possible sur la durée des 6 h, de petits arrêts sont autorisés, le comptage s'effectuera par longueur de 50 m

Les enfants de 8 à 12 ans devront être accompagnés obligatoirement d'un adulte majeur pour entrer dans l'établissement

La nage se fait avec le port du bonnet de bain fourni par l'organisation et sans matériel flottant ou aide à la propulsion

Chaque participant s'engage à ne participer que si il est en bonne santé, que sa condition physique est optimale et sous son entière responsabilité

Il s'engage : - à s'hydrater régulièrement  
- à respecter le règlement intérieur de la piscine  
- à respecter les autres nageurs et ne pas tricher

Par mon inscription , je donne l'autorisation à la publication de mes nom, prénom, année de naissance, performance dans les listes de classement de la manifestation, cette autorisation est valable pour la publication sur internet, les médias imprimés et les annonces faites par les speakers

L'ACIM et le SIPM se réservent le droit d'exclure tout participant qui ne respecterait pas les règles de sécurité et les règlements

Signature de l'adulte responsable du participant